

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Jura
MAIRIE : LE DESCHAUX
34 Route de Dole
39120 LE DESCHAUX

Procès-Verbal du conseil municipal du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Le Deschaux, se sont réunis à 20 h 30 à la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 05 décembre 2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS :

DEJEUX Catherine. JACQUOT Patrick. CHANEL Sébastien. BELSOT Pierre. VENEL Michel - LELIEVRE Sylviane. JACQUOT Adélaïde. SCARABOTTO Isabelle. MEGARD Didier. FAIVRE Jérôme. PRINCE Laëtitia.

EXCUSE(E)(S) : KEDZIORA Sandrine. BOISSON Valérie.

ABSENTE(E)(S) : /

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Est nommé secrétaire de séance Catherine DEJEUX.

1 – Lampes de rue (passage en LED)

Le maire à demandé au SIDEC une étude sur le principe du changement des lampes de rue pour notamment passer à des LED. Précédemment il fallait changer tout le lampadaire mais maintenant il existe des kits LED qui s'installent dans les cloches en place.

Le projet devra se dérouler en 3 phases afin de bénéficier de toutes les aides possibles. La première phase a été chiffrées à 14 580.00 € à la charge de la commune. Le conseil municipal donne son accord de principe.

2 – caveau temporaire au cimetière

Monsieur le maire informe le conseil municipal que lors de la dernière inhumation, cette dernière n'a pas pu avoir lieu car la tombe était pleine d'eau. Il a fallut creuser une tombe temporaire et trouver la meilleure solution avec la famille. Pour pallier ce problème le plus simple serait d'avoir un caveau d'attente comme cela se fait beaucoup en montagne. Le maire a fait faire un devis pour réaliser ce caveau chez ANDRIQUE RGARD pour 2 090.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette offre.

3 – Admission en non-valeur

La boucherie des 2 ponts à Sellières qui a fait l'objet d'une liquidation doit encore à la commune la somme de 67 € à la commune, soit un loyer et une facture d'ordures ménagères. Le service de gestion comptable de Dole propose de mettre cette somme en non-valeur pour insuffisance d'actif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette proposition.

4 - Recrutement personnel

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a rencontré une personne pour le poste de cantonnier. Cette dernière serait intéressée mais seulement à temps plein. Le maire propose donc de modifier le poste pour le passer à 35 heures. Des conseillers souhaitent qu'une nouvelle annonce soit passée pour ce temps de travail afin de tenter de toucher un plus grand nombre de candidats. Le maire rappelle fermement que le conseil municipal fixe la durée hebdomadaire des différents postes de travail et que le maire se charge du recrutement des personnes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette proposition à compter du 1^{er} janvier 2026.

5 – Dépenses d’investissements 2026 au ¼ des investissements 2025

Afin de pouvoir régler sur 2026 avant le vote du budget 2026 les factures de dépenses engagées sur 2025, Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible de prendre une délibération prévoyant cette possibilité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les dépenses suivantes :

Cpte 21318 pour 25 000.00 €

Cpte 2152 pour 5 000.00 €

Cpte 21568 pour 25 000.00 €

Soit un total de 55 000.00 € inférieur au seuil autorisé de 72 550.00 €.

6 – Location terres agricoles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la continuité de la location des terres agricoles déjà louées par Pierre BELSOT pour un nouveau bail de 18 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

7 - Financement des routes

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal la proposition d'emprunt pour financer les travaux de routes d'un 100 000.00 € sur 15 ans avec un taux de 4 % soit une annuité à 2 834 .00 €. Les frais ayant été oublié, il convient de les rajouter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide l'emprunt sur 15 ans.

8 – Vte terrain artisanal route de Dole

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal qu'il faut compléter la précédente délibération de vente du terrain artisanal à M. HAMDAM et M. PATENAT en précisant que la vente se fera à HP Invest et sous condition d'acceptation du permis de construire projeté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces modifications.

9 – RGPD

Le Grand Dole est en train de préparer une conférence des maires concernant l'obligation des communes à satisfaire au RGPD (Règlement Général pour la Protection des données). Il est donc urgent d'attendre et de reporter ultérieurement le choix du prestataire.

10 – Points travaux

- Adduction d'eau : la fin des travaux de l'artère principale de distribution de l'eau est prévue fin janvier 2026. Les raccordements des maisons concernées devraient se faire en mars. A terme, le réseau complet de la commune devrait être revu, mais le syndicat des 3 rivières n'a pas encore donné d'échéancier pour ce programme. Il est bien précisé que les entrées des propriétés seront refaites à l'identique.
- Porte atelier : posée
- Routes : les bandes de roulement précédemment décidées ont été réalisées.
- Maison Lesourd : la démolition s'achève. Il n'y a pas de projet sur le terrain actuellement.
- Ecole : la climatisation a été posée dans 2 classes
- Réseaux d'évacuation des eaux : 2 regards ont été posés route de Lons et divers travaux de voirie réalisés.
- Pourrissoir cimetière : il doit être élargi car le godet du tracteur ne rentre pas dedans.
- Feux tricolores : en attente des disjoncteurs puis passage du consuel avant la mise en service.

11 – Bois

Les chênes aux assiettes sont coupés mais le reste, la commune n'a pas de date et c'est fonction de la météo.

12 – Colis de noël

Distribution à partir de 9 h 00 le samedi 13 décembre 2025.

Monsieur le Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 30.

Les Conseillers(ères) Municipaux(ales)

